



Association amicale
des élèves et anciens élèves
de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr
(Reconnue d'utilité publique)

LE PRESIDENT

Paris, le 7 mars 2024

Monsieur Pierre MOSCOVICI
Président de la Cour des Comptes
13 rue Cambon
75100 PARIS CEDEX 01

Monsieur le Président,

En ma qualité de Président de La Saint-Cyrienne, j'ai lu avec intérêt le rapport récent que la Cour des Comptes vient de publier au sujet de l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC), et je me permets de vous répondre. Cette association, en effet, regroupe en son sein une grande partie des officiers qui ont été formés à Saint-Cyr. Je vous précise que mes propos concernent principalement l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr (ESM), qui est une des trois écoles de formation, mais certainement la plus connue, la plus emblématique et celle qui attire tous les regards, voire cristallise toutes les passions...

Comme le sujet est sensible, car il touche une école de renom, Saint-Cyr, qui a formé en son sein depuis plus de deux siècles, les plus grands chefs militaires, j'ai choisi de vous répondre directement, et donc en évitant d'interférer avec la hiérarchie militaire ; et je le fais au nom de la plupart des officiers qui ont été formés dans cette école, en m'adressant à vous personnellement afin d'éviter toute polémique !

J'ai d'abord été surpris par le mode de diffusion de ce rapport incompatible avec la finalité d'un tel document ; un rapport de la Cour des Comptes devrait s'inscrire dans le temps long, rechercher les axes d'intérêt majeur et convaincre des responsables de haut niveau des évolutions à donner ; il ne s'agit pas de faire du bruit et de faire parler de soi ! Or un premier « tweet » a été publié reprenant sur un ton catastrophiste l'ensemble des critiques, puis a été retiré et remplacé par un message plus apaisé ; même le texte de présentation du rapport sur votre site a dû être modifié pour être plus conforme au contenu du rapport lui-même ! De tels procédés décrédibilisent, et votre institution et ce rapport...

Quant au fond, en dépit de quelques points positifs, qu'il serait regrettable de passer sous silence, je pense sincèrement que ce rapport est quelque peu « décalé » : l'AMSCC, en effet, est engagée depuis 2020 dans une réforme en profondeur dont les premiers fruits sont apparus dès 2023, avec l'adoption d'une nouvelle organisation et se concrétiseront en 2024 avec une nouvelle scolarité pour l'ESM ; il aurait été donc juste de rendre hommage à cette réforme de l'Institution, de saluer la dynamique déjà engagée et de confirmer ainsi une certaine convergence de vues entre l'AMSCC et la Cour. Par ailleurs, il semble placer les difficultés de soutien, sous la responsabilité du général qui commande l'Académie militaire, alors que, dans ce domaine, il n'est qu'un « client » de chaînes interarmées.

.../...

Nous avons cependant noté deux points positifs et pertinents :

- la reconstitution du coût global de l'AMSCC et du coût de la formation d'un officier, rapporté à d'autres types de formation pour du personnel sous statut de fonctionnaire de l'État ;
- et, pour les étudiants non militaires venant acquérir à l'AMSCC une compétence, l'incitation à exiger une contrepartie, et notamment un engagement à servir dans la Réserve.

Mais ce rapport est décalé dans le temps, car l'Académie militaire avait bien perçu certaines difficultés et avait déjà lancé des réflexions, suivies de réformes, comme la diminution de la surcharge de travail des élèves-officiers ; ces dernières entreront définitivement en vigueur dès la prochaine rentrée, et il est bien injuste de ne pas en avoir fait état.

Il est également décalé en termes d'organisation : en effet, il est clair que la complexe « tuyauterie budgétaire » générée par le dispositif des bases de défense (BdD) limite la liberté d'action de l'Académie militaire ; de même, il est tout aussi clair que cet établissement d'enseignement supérieur militaire souffre d'un sous-investissement en crédits d'infrastructure ! Mais l'Académie militaire étant avant tout une formation de l'armée de Terre, elle doit veiller à respecter l'organisation et le fonctionnement interarmées en vigueur. Quant à l'infrastructure, chacun sait que les armées ont subi très directement les conséquences des « dividendes de la paix » ; et comme aucune Loi de Programmation Militaire n'a été respectée pendant plus de 20 ans (à l'exception de la dernière), les crédits d'infrastructure passaient après les soldes, les crédits d'équipement, de maintien en condition du matériel et d'entraînement. Et ce phénomène n'est pas propre à l'armée de Terre ; ainsi à titre de comparaison, je vous invite à visiter les infrastructures de l'état-major d'ALFAN (Amiral, commandant la Force d'action navale) et ensuite celle de l'entreprise Naval Group...

Le rapport est également décalé, car il affirme que la solution consisterait à transformer l'Académie militaire en « Etablissement public », à l'instar du choix fait par les deux autres armées. Cette réflexion est conduite depuis plusieurs années, mais ces armées restent ambivalentes sur les avantages et inconvénients de ce statut, et il aurait été prudent d'attendre vos propres conclusions à la suite du contrôle de ces deux établissements publics...

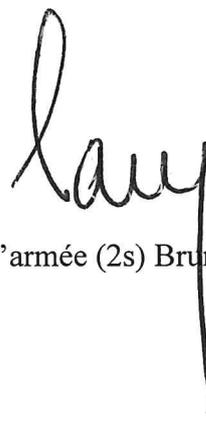
Il est décalé en termes de « Ressources humaines », car chaque élève-officier est suivi individuellement par son encadrement, qui connaît très bien chacun d'eux ; de même, chaque élève connaît très bien les coefficients de chaque matière. Peut-être le système s'avère-t-il un peu complexe, mais il ne faut pas oublier que trois concours différents permettent d'intégrer « la Spéciale », que deux filières de scolarité sont suivies par ces élèves et que le « produit formé », au moins sur le plan militaire, doit être le même ! En outre, l'Académie militaire est en contact permanent avec les écoles d'armes, dans le souci d'adapter la formation délivrée aux besoins de ces écoles. De plus, il existe un Conseil de perfectionnement unique, au sein duquel j'ai l'honneur de siéger à côté de tous les bénéficiaires de l'armée de Terre, des directeurs des grandes écoles et présidents des universités partenaires ; et son but est bien de valider le plan de charge et les évolutions des scolarités. Enfin, au regard de tous les engagements opérationnels de l'armée française depuis de nombreuses années et de la reconversion réussie dans le secteur civil de nombre d'entre eux, la France n'a vraiment pas à rougir de la formation de ses officiers !

.../...

Il est décalé en termes de rayonnement, et plus particulièrement pour le partenariat avec les grandes écoles ; la formation intégrée des officiers français qui conjugue formation militaire, formation académique et acquisition d'un savoir-être d'officier est une singularité nationale, qui mérite d'être préservée ! Enviée par beaucoup d'autres nations, elle produit des officiers complets aux résultats élogieux, notamment sur les théâtres d'opérations de ces dernières années. Dégrader la formation militaire ou sacrifier la formation académique serait excessivement préjudiciable à nos armées qui doivent se préparer à des temps que beaucoup qualifient de sombres. En outre, l'ESM est membre historique de la Conférence des grandes écoles, ce qui témoigne de l'excellence de cette formation intégrée.

Il est même décalé sur le plan des relations internationales, car le projet d'une « Université Militaire Européenne » (UME) tel qu'il est présenté dans ce rapport a singulièrement évolué pour s'élargir à d'autres partenaires intéressés par cette perspective d'une académie numérique militaire portée par des financements de l'Union européenne. Au terme de ce constat, il me revient de vous faire part de la déception de nombreux officiers, tous grades confondus, qui espéraient que ce « regard extérieur » de la Cour des Comptes aurait apporté une réelle plus-value dans la réflexion permanente qui anime l'Académie militaire et aurait pris acte de la réforme déjà bien engagée... Et vous ne m'en voudrez pas, au terme de ce courrier, de ne pas respecter les us et coutumes épistolaires qui auraient voulu que je vous présente mes sentiments les meilleurs, et de dire haut et fort ce cri dans lequel tous les saint-cyriens se reconnaissent avec une certaine fierté :

« Chic à Cyr » !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DARY', with a long vertical stroke extending downwards from the end of the signature.

Le Général d'armée (2s) Bruno DARY